

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt trois avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Marie-José NAGLE, Yveline BONNET, Bertrand LADUNE, Vincent ARNAUD, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT.

Absents excusés :

Catherine POT a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,

Julie MESNIL a donné pouvoir à Vincent ARNAUD.

Tony ALFEREZ, Yannis GIRARD, Cédric ASSELINE

M. Bruno MEDA, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription de deux questions diverses :

- Service commun du Pôle de proximité de la Côte des Isles : tarification des mini-séjours été 2024
- Elaboration d'un schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés – Cotentin – Prise de compétence.

INFORMATIONS :

Tableau des dépenses pour les associations.

Monsieur le Maire présente un tableau réalisé avec l'aide des services sur la valorisation des dépenses communales accordées aux associations.

Il y a certes les subventions versées, mais il était important de valoriser la logistique, le temps passé par les services pour le soutien aux manifestations, préparations de salles, ainsi que la mise à disposition des salles et leurs coûts d'entretien et des fluides associés.

Il rappelle qu'aucune association ne paie de loyers, ne règle les dépenses d'eau et d'électricité depuis cette mandature.

Ce tableau sera inséré dans le Bulletin Municipal.

En 2023 :

Associations 2023	Subventions	Logistique	Local	Total
Ecole de voile	33333,76		4500,00	37833,76
USCI (Football)	4500,00	2750,50	17973,82	25224,32
Festival de la Glisse	18500,00	2245,60		20745,60

Aviron	4500,00	6399,41	4500,00	15399,41
Tennis			7543,54	7543,54
Carteret Auto Retro	4000,00	3279,00		7279,00
Animations Cot'Active	6000,00			6000,00
Courir ensemble	1906,00	3217,90		5123,90
Andromède (Théâtre)	4000,00		980,00	4980,00
Judo	2500,00	1069,20	646,69	4215,89
Fêtes de la mer		4214,15		4214,15
Gymusclub			3870,58	3870,58
Tour des ports de la Manche		3460,20		3460,20
Jumelage BCI	3000,00			3000,00
Toilet Général		2376,90	556,85	2933,75
Cirque Sol'Air	2500,00		88,85	2588,85
Tennis de table	1990,00		529,11	2519,11
Horse Ball	500,00	1740,80		2240,80
ABACA		2059,75		2059,75
Bridge		1130,00	888,51	2018,51
Les Jardins de Frédérique		1605,20		1605,20
A voile et à toute vapeur (Musique)			1332,76	1332,76
Jumelage Eschede	1095,00			1095,00
Ecole le Clos des Sources			1058,23	1058,23
Yacht Club		1007,20		1007,20
Amicale de la Plage		1006,40		1006,40
Office de Tourisme (200 ans Fresnel)		857,60		857,60
Service commun (Bouge en Côte des Isles)			764,27	764,27
Karaté			764,27	764,27
Tir à l'arc			705,48	705,48
Banque Alimentaire	700,00			700,00
Boule carteretaise	500,00		167,75	667,75
Rêves en scène (Comédie musicale)			599,74	599,74
Manche Electro tour		582,70		582,70
Club de l'amitié			574,64	574,64
Neire Mâove			556,85	556,85
Soins Palliatifs	500,00			500,00
Un espoir pour les châtons du Cotentin	500,00			500,00
Léz'art (Théâtre)			490,00	490,00
Danse Côte des Isles			490,00	490,00
Badminton			470,32	470,32
Ciné-rencontres	447,76			447,76
Reliure			399,83	399,83
Le p'tit atelier (Couture)			328,36	328,36
CPIE Lessay	300,00			300,00
La Ligue contre le cancer	300,00			300,00
Sport Santé			293,95	293,95
Gym volontaire			235,16	235,16

Handball féminin			235,16	235,16
Nomade Tango (Danse)			222,13	222,13
Club de loisirs			222,13	222,13
Les Restos du Cœur	200,00			200,00
Yoga Oyat			199,91	199,91
Al Piacere (Chorale)			199,91	199,91
Intermède (Chorale)		73,83	88,85	162,68
Union Nationale des Combattants	150,00			150,00
Office national Bleuets de France	150,00			150,00
Souvenir Français	150,00			150,00
Fleurs de la mémoire	150,00			150,00
Inspire (Sophrologie)			133,28	133,28
Patchwork			133,28	133,28
SPA Cherbourg	100,00			100,00
Gaya (Yoga)			88,85	88,85
Moana Yoga			66,64	66,64
Wuji Tai chi			66,64	66,64
Zen la vie (Danse)			44,43	44,43
CLIC - Sophrologie			44,43	44,43
	92472,52	39076,34	53055,20	184604,06

Monsieur le Maire rappelle que les règles d'attribution des subventions n'ont pas changé.

Pont du Havre :

Les travaux routiers sont quasiment terminés. Il reste la signalétique et l'éclairage public. La circulation y est limitée à 30km/h.

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le Département, le pont étant un ouvrage départemental.

A quelques remarques de certains usagers de cette voie, il répond que les hauteurs sont respectées et qu'à une vitesse de 30km/h, le croisement des véhicules se fait très bien.

Il n'y aura pas de marquage axial. Cela ne se fait plus depuis que la Sécurité Routière a constaté que les automobilistes roulent moins vite en agglomération en cas d'absence de marquage axial.

Bertrand LADUNE précise que le parapet est abîmé en deux endroits. Monsieur le Maire lui répond que le Département est prévenu.

Rue des Prés Salés :

Les travaux de réfection seront réalisés après que le Département ait procédé au retrait des sédiments issus du premier dragage du bassin portuaire en 2010 et de l'extension en 2020 sur le terrain des Grèves. La durée des travaux est estimée à 2 mois. Il rappelle que les engins emprunteront la rue des Prés Salés, car il leur est interdit de traverser un petit ruisseau, situé en zone rouge du PPRL. A l'issue de cet enlèvement, le bicouche sera réalisé avant le 14 juillet à condition que ces travaux ne prennent pas de retard.

Quand ce tronçon sera réalisé, les piétons et cyclistes pourront emprunter un cheminement sécurisé de Saint Jean de la Rivière jusqu'à la Kalakiki.

Gilbert CHODORGE précise que cette voie sécurisée part de Port-Bail sur Mer. Monsieur le Maire complète ce propos : quand tout sera terminé jusqu'à la Potinière, 14 km de voies douces pourront être empruntées entre la commune touristique de Port-Bail sur Mer et la station de tourisme de Barneville-Carteret. Cette promenade sera l'une des plus remarquables du Département.

Village du Tôt :

La voirie n'est toujours pas refaite. Un dossier Loi sur l'Eau a du être réalisé, ce qui a pris du temps. De plus, le Cotentin doit réaliser une partie des travaux sur le réseau pluvial. Monsieur le Maire les a interrogés à ce sujet et ces travaux devraient être terminés mi-juin et la réfection de la voirie devrait suivre pour être finie fin juin. S'il y a du retard, le bicouche ne pourra être réalisé qu'après la saison.

Cordon dunaire :

Monsieur le Maire rappelle les démarches qu'il a engagées pour les travaux de Défense contre la Mer. Il a reçu en Mairie en présence de Francis BOTTA, Maire de Saint Jean de la Rivière, Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Directrice Adjointe de la DDTM de Saint Lô et Madame la Directrice de la DDTM de Cherbourg pour évoquer la possibilité de la poursuite des enrochements jusqu'à la cale de Saint Jean de la Rivière.

Les services de l'Etat ont précisé qu'au vu de la situation actuelle avec le commencement récent du dossier de demande de concession d'endiguage du Domaine Public Maritime, et considérant que pour l'instant, avec le sable déposé en urgence début mars et avec le rechargement massif prévu en avril, la situation ne relevait pas de l'urgence impérieuse. A ce titre, Monsieur le Préfet ne pourra accorder pour l'instant une dérogation pour la poursuite d'un enrochement. Ils ont assuré aux deux maires, qu'avec l'avancement du dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime, si en septembre, l'urgence était telle que Monsieur le Préfet pourrait autoriser la poursuite des enrochements.

Les services de l'Etat préconisent le rechargement en sable, en étroite collaboration avec l'extraction du banc de sable situé à l'extrémité du chenal d'accès au port par la SPL des Ports de la Manche.

L'extraction a eu lieu et il était convenu que la méthode utilisée soit la même qu'en octobre dernier : extraction pendant la grande marée d'avril, stockage de la partie du sable destinée aux rechargements des plages de Barneville et de Saint Jean de la Rivière au niveau de la Flèche Dunaire et reprise en marée à faible coefficient pour le transport sur les plages.

Monsieur le Maire avait bien précisé aux services de l'Etat que cette opération ne se ferait que si la notification des subventions AFITF à hauteur de 80% du montant des travaux lui serait transmise en amont des travaux. Malgré de nombreuses relances, aucune notification n'est à ce jour parvenue. Par conséquent, les maires ont procédé au repli du chantier par l'entreprise. Monsieur le Maire a alerté Monsieur le Préfet sur la situation, à savoir, que l'extraction est faite, le rechargement de la plage de la Potinière et de la dune de Carteret également et que les 27000 m³ de sable stockés au niveau de la Flèche Dunaire sont restés sur place.

A ce jour, aucune réponse des services de l'Etat n'est parvenue.

Monsieur le Maire, Monsieur BOTTA, Maire de Saint Jean de la Rivière et Guy LEPROVOST ont précisé qu'au début, nous percevions 80% de subventions au niveau de l'AFITF, puis 60%, puis 0%, puis 30%. Pour la dernière opération, Monsieur le Sous-Préfet avait accordé de la DETR et le Département avait également accordé une subvention exceptionnelle. Au final depuis 2021, les communes ont réalisé des travaux pour les méthodes douces d'un montant de 528 883.81€. Les communes ont reçu 257 776.09 € de la part de l'Etat et du Département et ont réglé 271 099.72 € soit 51,26 % des montants. Nous sommes bien loin des 80% d'aides promises par l'Etat. Ce n'est plus tenable.

Les deux Maires ont donc organisé une conférence de presse ce jour.

Excédés et se sentant abandonnés par les services de l'Etat, les deux maires ont précisé qu'ils n'attendraient plus les autorisations et qu'ils poursuivraient l'enrochement lorsque nécessaire.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande ce que va devenir le sable stocké ? Monsieur le Maire rappelle que ce sable, s'il est stocké plus de trois mois, sera considéré comme déchet. Il a prévenu Monsieur le Préfet que si dans 3 mois la situation n'a pas évolué, l'Etat serait responsable de son enlèvement. En aucun cas, les mairies ne pourront être tenues responsables de cet état de fait.

Guy LEPREVOST précise que les préconisations des services de l'Etat ont été respectées. Les 8000m³ de sable déposé début mars ont bien tenu. Le reste du sable aurait été nécessaire pour reconstituer le cordon dunaire et poursuivre le reprofilage de la plage.

Monsieur le Maire rappelle que 90% du linéaire de la plage de Barneville est déjà enroché. Certes, si cette méthode n'est plus considérée comme adéquate face au réchauffement climatique, elle a fait ses preuves. Il reste 120 ml sur Barneville et 160 ml sur Saint Jean de la Rivière jusqu'à la cale. Il ne comprend pas que l'autorisation de poursuivre ces enrochements, compte tenu du contexte et des sommes engagées par les communes et par l'Etat pour les méthodes douces, ne soit pas donnée.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande quand ces enrochements pourraient être réalisés ? Monsieur le Maire ne peut lui répondre, mais cela pourrait être rapide compte tenu des grandes marées à venir et sachant que le cordon dunaire n'a pas été conforté en avril.

Bertrand LADUNE confirme que les communes n'ont plus le choix, il faut enrocher jusqu'au point dur représenté par la cale de Saint Jean de la Rivière. Il demande également, avec l'évocation de futurs épis envisagés dans l'étude complémentaire de défense contre la mer, si la cale de Barneville peut être considérée comme un épi.

Il lui est répondu par l'affirmative. Au sujet de la cale, le devis proposé pour la réparer est très élevé selon le bureau d'études ISL. Il conviendrait de reboucher les trous avec du béton en attendant la concession. Bertrand LADUNE précise, par expérience sur Flamanville, que le béton doit être adapté au milieu marin. Ce béton est plus fragile qu'un béton toujours immergé.

Monsieur le Maire, en conclusion, précise que tout le monde attend avec impatience une réponse des services de l'Etat. Jean-Pierre LEQUERTIER précise qu'ils sont également préoccupés par d'autres soucis sur d'autres communes du littoral.

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal

Autorisation de virement de crédits – Décision n°3

Un virement de crédit de 5000 € prélevé sur l'article 6228 est effectué sur l'article 673.

6228 : - 5000€

673 : + 5000€

Choix de l'Assistance à Maître d'Ouvrage pour le projet multisports multisites

Monsieur le Maire rappelle que le projet multisports multisites, compte tenu de son importance nécessite une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui doit être confiée à un cabinet ayant une connaissance et des compétences dans le domaine des équipements sportifs.

La mission AMO se définit ainsi :

Phase 1 : Reprise et ajustement du programme

Comprenant

- la reprise partielle de la rédaction du programme, des schémas fonctionnels et des fiches espaces y compris 2 réunions de travail.

Phase 2 : Assistance au Maître d'ouvrage pour la consultation des maîtres d'œuvres

Comprenant

- la rédaction du dossier de consultation des maîtres d'œuvres,
- l'analyse des offres,
- le rapport d'analyse et sa présentation à la commission des marchés.

Phase 3 : Assistance au Maître d'ouvrage pour le suivi des études de maîtrise d'œuvre

Comprenant

- l'analyse et le suivi des études APS des 5 projets
- l'analyse et le suivi des études APD/PRO des 5 projets
- Les réunions de validation phase APS-APD/PRO des 5 projets

Phase 4 : Assistance au Maître d'ouvrage pour la consultation des entreprises

Comprenant

- l'analyse du dossier de consultation des entreprises
- l'assistance au Maître d'ouvrage pour l'analyse des offres
- l'assistance au Maître d'ouvrage pour la présentation du RAO à la commission des marchés

Phase 5 : Assistance au Maître d'ouvrage pour la conduite d'opération

Comprenant

- l'assistance à la préparation des chantiers
- l'assistance au Maître d'ouvrage aux réunions de chantier à raison d'une réunion/semaine pour le suivi de chantier
- l'assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réceptions des travaux (AOR)

La consultation a eu lieu par voie dématérialisée. 8 dossiers ont été retirés. La date de clôture initialement prévue le 2 avril a été repoussée au 12 avril en raison d'un rajout d'un document.

Une seule offre a été déposée, celle de D2X International.

La proposition de D2X International est la suivante :

Phase 1	:	3 825.00€
Phase 2	:	8 550.00€
Phase 3	:	12 875.00€
Phase 4	:	5 000.00€
Phase 5	:	28 800.00€

Soit un total de 59 050 € HT

Réunions supplémentaires si nécessaires : 800 € sur site et 500 € en agence (visio)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la commission d'analyse des offres, réunies ce jour, de signer le contrat à intervenir avec le cabinet D2X International.

FSL 2024

Comme chaque année, le Conseil Départemental a transmis la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2024 avec une cotisation de 0.70 € par habitant, soit un total de 1603.70 €.

En 2023, ce fonds a participé au relogement de 781 ménages et 1620 ménages ont été aidés pour le paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie, de chauffage et d'eau.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité la participation de la commune au FSL 2024.

FAJ 2024

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation 2024 pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est de 0.23 € par habitant, soit un montant de 526.93 €. Il vous est proposé d'apporter, comme chaque année, le soutien de la commune à ce fonds.

En 2023, 1119 jeunes ont bénéficié du FAJ par le biais d'une aide individuelle ou d'actions collectives.

Sur le volet individuel, les soutiens peuvent porter sur deux axes :

- Aides liées à la subsistance : frais liés à l'alimentation, à l'hygiène et aux vêtements de première nécessité,
- Aides liées à l'insertion : vêtements ou outils professionnels, frais liés à une formation, mobilité.
- Le FAJ soutient également des actions collectives.

Service Commun du Pôle de proximité de la Côte des Isles – Tarification des mini séjours été 2024.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du Service Commun relatif notamment aux actions pour l'enfance/jeunesse et la petite enfance.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin organise, dans le cadre de son marché avec la Ligue de l'enseignement des mini camps pour la saison 2024. Chaque conseil municipal est amené à valider la proposition de tarifs de ces mini-camps pour l'année 2024, validée par la commission de Territoire du Pôle de proximité de la Côte des Isles.

Tarif préférentiel pour les bénéficiaires des VACAF à appliquer suivant les montants de la convention en cours

TARIFS A APPLIQUER POUR LES FAMILLES				
TARIFS	HABITANTS 3CI		HABITANTS HCC	
	ALLOCATAIRES CAF / MSA	NON ALLOCATAIRES	ALLOCATAIRES CAF / MSA	NON ALLOCATAIRES
3 jours	108,00 €	126,60 €	138,00 €	156,60 €
4 jours	144,00 €	168,80 €	184,00 €	208,80 €
5 jours	180,00 €	211,00 €	230,00 €	261,00 €
Tarif préférentiel pour les bénéficiaires des VACAF à appliquer suivant les montants de la convention en cours				

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés qui représentent une augmentation d'environ 15 euros et qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années.

Annie POISSON précise que la CAF et la MSA reversent une subvention directement au service commun.

Elaboration d'un schéma directeur accueil de véhicules aménagés – prise de compétence Agglomération du Cotentin

Monsieur le Maire donne connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2024 relatif à l'élaboration d'un schéma directeur accueil de véhicules aménagés.

Il rappelle que dès le début du mandat, des stationnements ont été aménagés sur la commune pour les camping-cars, c'était une opération pilote en association avec les campings. Ensuite d'autres communes du Cotentin ont engagé des aménagements, notamment La Hague.

En 2022, l'Agglomération avec l'appui de l'Office de Tourisme du Cotentin a engagé une réflexion pour définir une stratégie d'accueil et de gestion sur notre territoire des véhicules aménagés (camping-cars, vans). Il s'agit de missionner un cabinet pour mener une étude afin d'harmoniser par exemple la signalétique, des préconisations pour que les voyageurs s'y retrouvent. En aucun cas ce schéma n'aura pour but de réaliser des aires sur les communes.

Il rappelle que sur Barneville-Carteret, 95 places de stationnement, réparties sur Barneville-Plage et Carteret, sont dédiées aux camping-cars. Nous devons faire le maximum pour accueillir ces voyageurs de plus en plus nombreux. L'idée pourrait être de créer une aire communale avec barrières et équipements.

Bertrand LADUNE demande si nous pouvons être certains que ce ne seront pas des prescripteurs ? Monsieur le Maire le rassure et lui donne lecture du paragraphe qui mentionne :

« Il est précisé que la compétence porte sur la stricte élaboration du schéma directeur par Pôle de proximité et non sur la mise en œuvre de celui-ci, qui relève majoritairement des compétences de la commune, au titre des pouvoirs de police du Maire et de la gestion de la voirie. »

Jean-Pierre LEQUERTIER pense que l'intérêt notamment est l'harmonisation de la signalisation.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette prise de compétence facultative par l'Agglomération du Cotentin.

La séance est levée à 19h15.

Vu, le Maire,
David LEGOUET,

